

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 11 MAI 1895

CHRONIQUE DES IDÉES

Conflit d'âmes.—A propos du différend qui existe entre l'*Univers* et la *Vérité*, de Paris, Edouard Drumont écrit :

" Cette lutte est un des épisodes les plus émouvants de ce temps pour ceux qui s'intéressent à la bataille des idées, aux déchirements intérieurs, aux nuances de sentiment, à l'étude du cœur humain..."

" La plupart de ceux qui figurent là-dedans sont de braves gens, du bon monde, comme on dit encore en province ; leur rivalité s'inspirent de scrupules de conscience d'un ordre relativement élevé. Ils se sont voués à une cause, et c'est la sincérité de leur conviction qui grandit ce débat qui semble un peu mesquin aux superficiels.

" Pour bien comprendre le drame, il faut voir tous les personnages dans leur type, à leur place, dans leur cadre.

" Il faut vous figurer d'abord cette maison de l'*Univers*, qui a été fondée par Louis Veillot, qui a résisté à toutes les tempêtes, qui a été une date dans le mouvement du dix-neuvième siècle, — une de ces œuvres dont on ne pourra pas ne pas parler quand on écrira l'histoire de ce temps. Un groupe d'hommes convaincus s'est serré autour du grand écrivain qui avait le cœur chaud, qui aimait ceux qui l'aimaient et qui pétrissait les intelligences à la forme de son cerveau.

Auguste Roussel :

" Parmi les plus dévoués était ce pauvre Roussel. Ce qu'il ressentait pour Veillot, ce n'était pas seulement de l'admiration, c'était de la tendresse. Il vivait dans le rayonnement de sa gloire, il connaissait mieux Veillot qu'il ne se connaissait lui-même, il avait appris ses livres par cœur.

" Remarquez que cet homme était, par lui-même, un écrivain d'une très réelle valeur, et d'une immense érudition, mais il était né pour s'attacher ; il savait gré à Louis Veillot de lui avoir révélé de vastes horizons intellectuels, de l'avoir associé à une œuvre qui était grande. Il était heureux d'être dans cette maison, sa vie était faite là, et il ne concevait même pas la pensée qu'il pût s'en aller, à moins que la maison ne lui tombât sur la tête. "

Eugène Veillot :

" Ce n'est pas non plus un méchant que celui-là, et, pour ma part, je ne puis oublier l'appui qu'il m'a donné au moment de la *France Juive*. S'il n'a pas le don génial d'écrivain de son frère, il peut dire comme lui : " Je suis de la tribu militaire ", et, malgré ses soixante-dix-sept ans, il est resté un rude polémiste. Nul, mieux que lui, ne connaît la valeur d'un mot mis en sa place, la signification des synonymes et des expressions différentes. On dirait qu'il pèse et soupèse les mots avant de s'en servir, et en tout cas il s'en sert bien. "

Elise Veillot :

" Dans le fond du tableau apparaît Mlle Elise Veillot, la sœur du grand Veillot. C'est une figure superbe que celle-là.

" J'ai gardé une impression très vive du jour où je vis cette sœur de notre maître à tous dans un hôtel antique de la rue de Varenne, qui semble résumer les grandeurs et les mélancolies du passé, avec ses hautes fenêtres et l'herbe qui pousse entre les pavés. Elle occupe là un modeste appartement tout emplis des souvenirs du grand Veillot et elle a vraiment l'aspect imposant d'une grande plébéienne d'autrefois, d'une vendéenne que rien ne peut faire fléchir. "

Main Morte et Main vive. — On sait que le gouvernement français vient d'imposer une taxe aussi odieuse qu'exorbitante sur les biens des Congrégations religieuses.

Drumont en prend occasion pour faire le parallèle suivant entre les biens de main morte possédés en général par des religieux et les biens de main vive accaparés par les spéculateurs :

" Qu'est la Main morte ? C'est la mais on construite pour des vieillards et des orphelins et qui pourrait servir à recueillir des malades en cas d'épidémie ou à loger des soldats en cas de guerre. C'est ce qui permant et ce qui dure, des pierres, du bois, de la terre.

" Qu'est-ce la Main vive ? C'est la main du pickpocket de tous les pays, qui se glisse, alerte et agile, dans toutes les poches et fait des razzias de porte-monnaie. C'est le papier cosmopolite donné en échange de bon argent produit par le travail français.

" Si on proposait à la Chambre de mettre un impôt sur la Main vive au lieu d'en mettre sur la Main morte on n'aurait probablement aucun succès. "

Tolérance inutile. A propos de notre question des écoles, il peut être utile de rappeler ce que disait Louis Veillot en face des exigences du fanatisme :

" Ce n'est pas à la médaille, ni aux crucifix, ni aux chapelets qu'ils en veulent, c'est au catholicisme. Faisons le catholicisme aussi timide, aussi silencieux, aussi caché que nous le voudrions et qu'ils la demandent : tant qu'il vivra, nous n'obtiendrons pas qu'ils la tolèrent. Pour les contenter, supprimons les processions ; ils demanderont que nous fassions taire les cloches : faisons taire les cloches ; ils exigeront qu'on abatte le clocher : abattons le clocher ils nous ordonneront de raser l'église : l'église rasée, s'il reste un prêtre et un autel, ils se plaindront encore. Puis donc qu'il est impossible d'obtenir d'eux-mêmes une honteuse et dangereuse paix en gardant le silence prenons le parti de leur répondre. C'est ce que les chrétiens et l'Eglise ont toujours fait, dans tous les temps et partout. "

Science et vertu. — Les sciences exactes font des hommes tout d'une pièce et, dans la période ascendante de la bourgeoisie, il y a eu des savants qui ont été d'une admirable vertu et qui n'ont jamais connu de déaillance. Dès qu'un savant a bronché, il est dans la situation d'un mathématicien qui est parti d'un chiffre faux, il ne s'arrête plus ; il en est de l'intégrité du savant comme du calcul intégral, tout se tient et tout se défait d'un seul coup comme un saucisson défilé. — E. Drumont.

La première chute des savants n'est pas aussi fatale que le prétend M. Drumont. On en a vu plusieurs se relever et rester debout. Pour cela il suffit d'avoir un peu d'humilité

Athéisme. — C'est dans son cœur et non dans son esprit que l'impie trouve cette affirmation téméraire : " Il n'y a point de Dieu ". Le *Non est Deus* ne traduit pas une conviction, mais un désir. C'est le cri du coupable qui veut pécher encore.

" Tenez votre âme en état de désirer qu'il y ait un Dieu, disait Jean Jacques Rousseau, et vous n'en douterez jamais.

Et avant lui La Bruyère : — " Je voudrais voir un homme sobre, modéré, chaste, prononcer qu'il n'y a point de Dieu ; il parlerait du moins sans intérêt ; mais cet homme ne se trouve point. "

" Les athées ne sauraient être que des fous ou des fripons ", ajoute Cuvier.

Et comme l'on demandait à un vrai savant de notre siècle s'il croyait en Dieu, — " Oui, dit-il, j'y crois ; et si vous en voulez savoir la raison, c'est que je ne suis point un sot. "

Aussi, lorsque les petits fanfarons de la libre-pensée viennent, comme c'est arrivée dernièrement dans les

Chambres françaises, faire des sottises plaisanteries sur " le nommé Dieu ", la meilleure réponse à leur donner est celle de Cuvier : " Vous êtes des fous ou des fripons. "

Premier devoir. — Napoléon I^{er} ayant été informé que Lalande, le célèbre astronome, se disait athée, écrivait à M. de Champagny, ministre de l'Intérieur :

" C'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut professe hautement l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances. Ce corps illustre, dont je m'honore de faire partie, enjoindra à M. de Lalande, au nom du corps, de ne plus rien imprimer, et de ne pas obscurcir, dans ses vieux jours, ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants ; et, si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi mon premier devoir est d'empêcher que l'on n'empoisonne la morale de mon peuple ; car l'athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations. "

Voilà une lettre qui fait honneur à Napoléon.

Ce qui est regrettable, cependant, c'est que le grand empereur n'ait pas songé plus souvent à remplir son " premier devoir ", qui est le premier devoir de tous les gouvernements : empêcher que l'on n'empoisonne la morale du peuple.

Morale laïque.— Sous le titre " Moral obligation ", le président de l'Université Cornell, vient de publier une étude dont les catholiques ne peuvent accepter toutes les conclusions. Néanmoins, sur la question de l'enseignement neutre, nous tombons d'accord avec le Dr Schurman, quand il dit :

" On its lower as on his higher levels, religion is the indispensable ally of morality. And wise men cannot survey without anxiety and alarm the demand for secular, as opposed to religious, moral instruction in our schools. As though children could be influenced by abstractions like the categorical imperative !

" The non religious adoration of duty for the sake of duty is a consciousness not easily maintained. In strong natures it passes easily into stoical and even cynical heartlessness, in formal natures into prudery, in weaklings into license, and in the average man into indifference. "

A l'impersonnelle "Minerve"

A la date du 25 avril, la *Minerve* nous a consacré un long article. Nous avons promis de nous en occuper. C'est le moment de tenir notre promesse, les sujets importants étant assez rares.

Relevons d'abord cette curiosité :

"Un lecteur très bienveillant de la *Vérité*, prétend la déesse, disait tout récemment que "cet homme (sic!) lui paraissait avoir deux consciences, l'une religieuse et pieuse, l'autre haineuse et malveillante, mais toujours satisfaite de sa propre valeur. Il ressemble beaucoup à l'ami de Saint-Pierre d'Alcantara qui fréquentait ce saint personnage pour avancer dans les voies de la perfection, et ne l'entretenait cependant que de la perversité des autres, ne voyant dans le monde que des méchants et des impies dignes de tous les anathèmes".

Si un lecteur très bienveillant de la *Vérité* tient de pareils propos sur le compte de cet homme, supez un peu ce que doivent dire de lui les lecteurs malveillants! Le sujet est trop navrant pour que nous osions nous y arrêter davantage. Passons "plus outre."

La déesse dit encore :

"Pour exercer l'esprit d'indépendance vraie, avec avantage et utilité pour l'intérêt public, il faudrait être doué de beaucoup de lumières, d'une intelligence supérieure, de grandes connaissances pratiques des matières sur lesquelles on veut porter jugement, d'une impartialité, d'une rectitude reconnues.

"C'est surtout en politique que vous proclamez et que vous affichez votre esprit d'indépendance; et pouvez-vous faire croire qu'en politique vous possédez toutes ou même une partie de ces qualifications (sic!) ? Non, certainement. Le contraire est prouvé depuis longtemps. Vous n'avez jamais eu même assez de magnanimité pour rectifier ou simplement reconnaître vos erreurs démontrées."

D'après la bonne vieille, il faut beaucoup de qualités pour pouvoir exercer, avec utilité, l'esprit d'indépendance. Pour nous accabler davantage elle appelle cela des qualifications. Or les dictionnaires nous disent que qualification, dans le sens de qualité, ne s'emploie que pour désigner "l'ensemble des conditions que doivent réunir les chevaux pour être admis à courir."

Donc, nous n'avons aucune des qualifications requises pour porter jugement sur les questions politiques. Nous sera-t-il permis de croire que la *Minerve* exagère? Si nous étions le *minus habens* qu'elle dépeint, assurément la fille de Jupiter ne s'occuperait pas tant de nos modestes écrits. Elle nous laisserait, avec dédain, dans notre insignifiance. Certes, nous n'avons pas la prétention d'être un génie; mais, disons-le tout naïvement, nous croyons posséder assez de qualifications pour avoir le droit de dire notre façon de penser sur les faits et gestes d'hommes de la valeur intellectuelle des sir A. P. Caron et des J. A. Ouimet. Cette pensée n'est pas de nature à nous donner de l'orgueil, et son expression n'est pas précisément une vantardise.

Quant au refus de rectifier ou simplement de reconnaître nos erreurs démontrées, c'est là une assertion que jamais la *Minerve* ne pourra appuyer de la moindre preuve.

Continuons nos citations :

"Vous n'avez donc pas encore compris le mal que votre genre a causé dans notre pays. Vos antécédents ont cependant fait ressortir avec fracas votre déplorable incompétence dans toutes les questions politiques.

"Pas un journal n'a été plus violent et plus passionné que la *Vérité* et l'*Etendard*

dans les dévergondages du mouvement national de 1886. Vous en vouliez alors au gouvernement fédéral qui seul avait des devoirs à remplir dans le Nord-Ouest à l'égard des Métis et de l'insurrection de Riel. Vous vouliez punir ce gouvernement pour l'exécution de ce dernier et ne pouvant atteindre jusque-là, vous fîtes tomber toute votre colère, on pourrait dire votre rage, sur le gouvernement de Québec qui n'avait pas une parcelle de responsabilité dans les événements survenus dans cette région! Et cependant c'est lui qui fut battu pour faire place à un gouvernement libéral, sans autre raison apparente que la corde de Riel!

"Cette énorme abomination démontre parfaitement vos tendances véritables en dépit des moyens que vous mettez en jeu pour les dissimuler. En étudiant cette période d'agitation, nos historiens futurs y verront une énigme à résoudre; ils chercheront à s'expliquer comment, dans un pays civilisé, on a pu faire subir à un gouvernement le châtiement d'un prétendu crime qu'on reprochait à un autre gouvernement! En poursuivant leurs recherches, ils découvriront que ce tour de force étant accompli, l'*Etendard* et la *Vérité* publièrent en toutes lettres "qu'il fallait profiter de cette chance exceptionnelle pour battre en brèche la politique fédérale, c'est-à-dire conservatrice." A cette vue, l'énigme disparaîtra pour eux, et ils se diront: ce mal a été fait par l'esprit de parti déguisé sous le nom de l'esprit d'indépendance."

La *Minerve* ne dira toujours pas que nous avons peur de citer sa prose!

Nous invitons la déesse à nous indiquer le numéro et la page de la *Vérité* où elle prétend avoir trouvé les lignes qu'elle cite en "toutes lettres". Quand elle nous aura donné cette indication essentielle, nous verrons ce que nous aurons à faire.

La *Vérité* n'est responsable que de ce qu'elle a publié elle-même, c'est élémentaire. Ce que l'*Etendard* a pu dire ne nous regarde en aucune façon.

Nous nions avoir fait retomber notre colère ou notre rage sur le gouvernement de Québec, et nous mettons la *Minerve* au défi de prouver son assertion audacieuse.

Nous avons combattu le gouvernement Ross, aux élections provinciales de 1886, surtout à cause de son abominable loi contre les asiles d'aliénés. Nous le combattions, en second lieu, parce que, au lieu de se tenir à l'écart des affaires fédérales, il faisait ostensiblement cause commune avec des ministres qui avaient fait pendre un fou. Voilà ce que dira l'histoire, et la *Minerve* le sait. Ou si elle ne le sait pas, elle peut l'apprendre en jetant un coup d'œil sur les numéros de la *Vérité* de ce temps-là.

La *Minerve* continue ainsi :

"Vous écriviez alors avec si peu de mesure et si peu de calme (vous aviez tant d'horreur pour la modération et la prudence) contre tout ce qui n'était pas catholique et canadien-français, que des journaux de Toronto se faisaient un malin plaisir de traduire vos articles et de les répandre dans l'Ouest, pour soulever les préjugés contre nous, contre nos croyances, et surtout contre notre clergé."

A cela nous donnons le démenti le plus formel. Nous nions avoir jamais écrit un mot contre "tout ce qui n'était pas catholique et canadien-français." Des preuves et moins d'assertions mensongères, s'il vous plaît!

Si notre adversaire veut indiquer, comme tout polémiste honnête doit le faire, le numéro de la *Vérité* où il a trouvé les lignes qu'il cite à propos de l'utilité de la persécution, nous discuterons ce point avec lui. En attendant, nous nions avoir "provoqué délibérément" la persécution dont souffrent nos compatriotes de l'ouest. Cette assertion n'a pas de sens. En supposant, pour un instant, que la *Vérité* eût tenu le langage violent que la *Minerve* lui prête gratuit-

tement, comment les dires d'un journal qui, selon notre confrère, ne compte pour rien dans le monde politique, auraient-ils pu déterminer le cabinet Greenway à faire voter les lois scolaires que l'on sait? La *Minerve* doit comprendre qu'il ne saurait y avoir la moindre corrélation entre les écrits d'un journal qui, elle ne cesse de le répéter, est de nulle valeur politique, et les lois de persécution adoptées par des hommes qui n'ont probablement jamais vu un seul numéro de ce journal. Que la *Minerve* nous calomnie si elle veut, mais au moins qu'elle y mette un peu de vraisemblance!

La *Minerve* dit encore :

"Maintenant que le gouvernement, malgré vos sombres prédictions, — pour ne pas dire vos malédictions, — a pris ouvertement une décision qui satisfait l'esprit public et les autorités les plus compétentes, vous n'avez pas pu refuser de dire—c'est bien! Mais comme s'il vous restait une arrière pensée que le succès final, faisant mentir vos prédictions, détruirait votre prestige de prophète pour l'avenir, au lieu de prêter votre cordial appui à nos ministres canadiens, vous cherchez les prétextes les plus futiles pour les rendre suspects et leur faire perdre la bonne opinion de vos lecteurs."

Cela est faux.

Dans tout ce que les ministres fédéraux ont fait de bien en vue du règlement de la question scolaire ils ont eu notre cordial appui; et ils l'auront jusqu'au bout, malgré les insultes de la *Minerve* qui fait l'impossible pour éloigner de ses chefs toutes les bonnes volontés en dehors du parti conservateur.

Mais tout en appuyant les ministres dans ce qu'ils font de bien, nous n'entendons pas abdiquer notre droit de penser et de parler librement sur des questions parfaitement libres. Nous souhaitons sincèrement que la minorité manitobaine obtienne justice pleine et entière; et ceux dont l'opinion vaut quelque chose pour nous, nous disent que notre journal travaille efficacement dans ce sens. Cela nous suffit, et nous pouvons très bien nous dispenser de l'approbation de la *Minerve*. Mais tout en désirant ardemment que justice soit rendue, nous ne sommes pas obligés de fermer les yeux sur les agissements de ceux qui cherchent, de toute évidence, des biais et des compromis. C'est même notre devoir de les signaler, et ce devoir nous l'accomplirons, malgré la *Minerve*.

Un dernier point. La *Minerve* nous dit encore :

"Tout nous prouve que vous ne savez pas prévoir les conséquences de vos polémiques et de vos théories politiques. Nous ne vous ferons pas l'injure de croire que vous aviez prévu que votre mouvement national de 1886 donnerait à la province de Québec un gouvernement libéral et tous les scandales et tous les désastres financiers qui s'en sont suivis."

Notre mouvement national!

Si la *Minerve* veut bien parcourir la *Vérité* de 1885-86, elle verra que nous avons, au contraire, parfaitement prévu ce qui est arrivé.

Pendant des mois nous avons dit au parti conservateur de la province de Québec: En combattant, en violentant, en cherchant à étouffer le mouvement national, au lieu de vous en emparer et de le diriger sagement, vous faites fausse route; vous laissez ce mouvement, généreux et légitime dans son principe, se dévoyer, tomber aux mains des libéraux qui l'exploiteront et s'en serviront pour arriver au pouvoir. Naturellement, la *Minerve* étant l'organe en chef du parti bleu, celui-ci n'a voulu rien écouter. Il a continué, avec une véritable

rage et un aveuglement inconcevable, à combattre les conservateurs nationaux, se ruant sur eux, concentrant sur eux tous ses efforts. Ça été la plus grande folie des élections provinciales de 1886.

Au lendemain de la défaite du cabinet Ross, en octobre 1886, défaite amenée par son acharnement contre le mouvement national, et son obstination à maintenir sa loi des asiles, la *Vérité*, redoutant l'arrivée des libéraux au pouvoir, a fait tout en son pouvoir pour donner à la crise une solution acceptable. Elle s'est déclarée ouvertement en faveur d'un cabinet conservateur, qui eût accordé satisfaction au sentiment national. Elle s'est prononcée pour un cabinet Angers ou un cabinet Routhier. Par pur entêtement, sachant qu'il était battu, le cabinet Ross s'est cramponné au pouvoir jusqu'au dernier moment. Ce que la *Vérité* avait prévu depuis des mois et ce que, pendant des mois, elle avait travaillé à empêcher, est arrivé par la faute de l'école étroite et bornée dont la *Minerve* est le principal et digne organe.

Voilà la vérité vraie sur cette époque mémorable. S'il y a une période dans l'existence de notre journal pour laquelle nous ne redoutons nullement le jugement de l'histoire impartiale, c'est bien celle-là!

* * *

A notre tour maintenant.

La *Minerve* nous accuse de tenir un langage violent qui indispose contre nous les autres races.

Et c'est cette même *Minerve* qui, dans un moment de colère sauvage, a publié, à la date du 4 avril 1879, cette phrase abominable dont le souvenir ne s'est pas encore effacé :

"Le jeune homme qui représente la Reine à Ottawa ne vaut pas mieux que le forban qui représente la Reine à Québec."

Et ce langage inqualifiable, qu'on aurait pu croire irréfléchi, elle l'a défendu plus tard dans son numéro du 7 avril, disant que c'était du "baume comparé à celui que tenaient en 1832 les journaux de Londres."

Dans ce même numéro du 4 avril 1879, elle disait encore :

"Nous sommes prêt à accepter la lutte sur le nouveau terrain où le gouverneur vient de la porter, quelque (sic!) soit l'extrémité où elle nous conduise."

Et c'est le journal qui compare le représentant de la Reine en ce pays à un forban, tout simplement parce que le marquis de Lorne, couvert par ses ministres responsables, n'avait pas voulu destituer M. Letellier comme lieutenant-gouverneur de Québec sans en référer au gouvernement impérial; c'est cette même *Minerve* qui déclare que, dans sa lutte contre le gouverneur, elle était prête à pousser la population jusqu'à la guerre civile, crime politique qu'elle avait déjà commise en 1837; c'est cette *Minerve*, avec son long passé de violences coupables, entrelardées de platitudes dégoûtantes, qui ose faire la leçon à la *Vérité*!

* * *

Autre chose.

Il y avait naguère au Nord-Ouest un lieutenant-gouverneur nommé Joseph Royal. Pendant le règne de ce lieutenant-gouverneur catholique et canadien-français, la législature de Regina, foulant aux pieds la constitution, vota des ordonnances qui abolissaient l'usage officiel de la langue française et portaient gravement atteinte aux droits des catholiques en matière scolaire. M. Royal, sans sortir de son rôle de chef, parfaitement constitutionnel, aurait pu entraver cette œuvre d'iniquité en refusant de sanctionner ces ordonnances, en les réservant au bon plaisir du gouverneur-général. Par

faiblesse — nous pourrions sans injustice employer un mot beaucoup plus dur, — par faiblesse, il n'en fit rien, il laissa tout passer.

Revenu dans la province de Québec et éprouvant le besoin de faire quelque chose qui détournât l'attention de ses compatriotes... de sa faiblesse, il écrivit une brochure politique à sensation qui tomba à plat. Dans ces pages, aussi prétentieuses que vides, il proposa, comme remède au mal qu'il n'avait pas tenté d'enrayer pendant qu'il en avait le pouvoir, la rupture du lien colonial; c'est-à-dire un remède qui nous eût laissés à la merci de nos ennemis et qui nous eût privés à tout jamais de la seule garantie politique sérieuse qui nous reste.

Et c'est ce même M. Royal, auteur de la proposition politique la plus insensée, la plus idiote qu'on ait jamais émise en ce pays, qui, embusqué dans un journal qu'il rédige sans oser le dire, déclare que le directeur de la *Vérité* manque entièrement des *qualifications* voulues pour parler politique.

Vraiment, c'est trop fort !

LES ECOLES DU NORD-OUEST

Au cours d'un article de rédaction sur la question des écoles du Nord-Ouest, le *Herald*, de Montréal, à la date du 3 mai, dit que les ordonnances scolaires votées par la législature des Territoires, et contre lesquelles le clergé catholique a d'abord protesté, paraissent maintenant acceptées de tous.

Nous sommes en état d'affirmer que notre confrère se trompe : les catholiques du Nord-Ouest n'acceptent pas le système injuste et oppressif inauguré au Nord-Ouest. Ils le subissent, voilà tout. Mais subir n'est pas accepter. Nous tenons notre information à ce sujet de la meilleure source possible.

S'il est peu question, depuis quelque temps, des écoles du Nord-Ouest, c'est que la lutte autour de la question scolaire à Manitoba absorbe entièrement l'attention du public. Mais il ne faut pas interpréter ce silence comme un acquiescement de la part de la minorité au système inauguré par M. Haultain.

Il ne faut pas oublier, non plus, que feu sir John Thompson a déclaré formellement que les ordonnances des Territoires ne doivent pas être assimilées aux lois provinciales. Celles-ci ne peuvent être désavouées ou frappées de nullité par le pouvoir central que pendant les douze mois qui suivent leur adoption ; tandis que les ordonnances des Territoires peuvent être mises à néant en tout temps par ce même pouvoir central. Donc le problème scolaire du Nord-Ouest n'est pas entouré des difficultés constitutionnelles qui ont, jusqu'ici, empêché la minorité manitobaine de rentrer dans la jouissance de ses droits.

Si toutes les énergies se concentrent, pour le moment, sur la question manitobaine, afin de la faire régler dans le sens de la justice, il ne faut pas croire ni essayer de faire croire que les griefs très réels des catholiques du Nord-Ouest sont mis en oubli.

A propos de compromis

L'honorable John Costigan nous adresse une lettre dans laquelle il proteste contre l'entrefilet, reproduit par la *Vérité*, du *News*, de Toronto, appréciant son récent discours sur la question scolaire. On s'en souvient, le journal tory félicitait l'honorable ministre de ses idées larges et de son désir d'amener un compromis. Nous

avons ajouté que nous ne serions pas flattés d'un pareil compliment, si nous étions à la place de M. Costigan. Celui-ci nous écrit que, lui aussi, ne serait pas flatté des éloges du *News* si ce journal avait fidèlement rendu sa pensée. Mais, dit M. le ministre, loin de rendre ma pensée, ce qu'il m'attribue est le contraire de ce que j'ai dit.

Je n'ai jamais dit ou voulu dire, déclare-t-il plus loin, qu'un compromis quelconque devrait être accepté.

C'est avec bonheur que nous enregistrons cette protestation de l'honorable ministre de la marine ; mais nous sommes étonnés de voir qu'apparemment il n'a songé à contredire l'entrefilet du *News*, qui a fait le tour de la presse, que lorsque la *Vérité* en eut parlé ! Est-ce la reproduction, dans nos colonnes, de ces lignes du *News* qui leur a donné de l'importance ? S'il en est ainsi, comment expliquer le souverain mépris que les chefs et les journaux conservateurs, à quelques très rares exceptions près, affichent constamment pour la *Vérité* et son directeur ?

En même temps que sa lettre, M. Costigan nous communique la version officielle de son discours et indique, d'un coup de plume, le passage que le *News* aurait mal compris. Nous en reproduisons le texte anglais en justice pour M. le ministre :

" We all trust that the remedial order, having gone to the Manitoba Legislature will be dealt with effectually by that body. We do not all insist, as did the hon. gentleman who last addressed the House, that the remedial order places that legislature in the position that they must pay the last pound of flesh. If the hon. gentleman were in a position to say that the legislature of Manitoba had refused to take action and that this Parliament was called upon to do so—if he were in a position to say that the legislature of Manitoba had offered any fair and reasonable compromise, with the object of restoring peace and harmony, and that the minority in that province had refused such a fair and reasonable compromise, his argument might have some weight. "

En effet, dans ce passage, qui est le seul, dans la version officielle, où il soit question de compromis, il n'est pas dit que le gouvernement fédéral devra accepter un compromis ; mais seulement que l'argumentation de M. McCarthy aurait quelque force si la législature manitobaine avait tenté d'effectuer un compromis raisonnable que la minorité aurait repoussé.

C'est certainement beaucoup moins grave que ce que les journaux ont fait dire à M. Costigan ; mais l'honorable ministre nous permettra-t-il de trouver que même ce qu'il a dit manque sérieusement d'à propos ?

Pourquoi parler de compromis en ce moment ? Pourquoi donner à entendre que la minorité aurait tort de repousser un compromis raisonnable ?

Dans l'espèce, il ne saurait être question de compromis ; et quand même la minorité aurait repoussé un compromis soi-disant raisonnable, cela ne rendrait pas la position de la législature manitobaine meilleure, ni les arguments de M. McCarthy plus logiques.

La minorité catholique de Manitoba a droit, en vertu de la constitution, à ses écoles propres. Qu'on la remette dans la jouissance de ce droit, purement et simplement. Il nous semble que nos hommes publics catholiques ne devraient sortir de là sous aucun prétexte.

— Plusieurs journaux conservateurs annoncent que l'honorable juge Fournier, de la Cour Suprême, a demandé un congé de six mois qui sera suivi de sa démission définitive. Les journaux libéraux nient que M. Fournier ait démissionné. Il n'aurait fait, d'après eux, que demander un congé.

Dans le pétrin

La bonne *Minerve*, étant dans le pétrin, se fâche.

A la suite du fameux discours de M. Clarke Wallace, devant la grande loge orangiste, elle eut un mouvement de légitime indignation et signifia nettement à M. Bowell que son contrôleur des douanes était de trop dans le gouvernement.

Dans notre numéro du 23 mars nous avons reproduit intégralement cet article de la *Minerve*, et nous avons ajouté que, malheureusement, la vertu de la déesse ne se soutiendrait pas ; que M. Wallace resterait à son poste et que la pauvre vieille, " étouffant ce bon mouvement d'indignation ", se remettrait à prêcher la discipline à outrance.

Dans notre numéro du 27 avril, voyant que l'orangiste Wallace n'avait pas l'air de se préparer à déménager, nous avons prié la *Minerve* de se rappeler son dilemme et de nous dire si, au moins cette fois, la *Vérité* n'avait pas eu raison.

Eh bien ! même en cette circonstance, la *Vérité* a eu tort et c'est la *Minerve* qui a raison ! Du moins, c'est ce que la déesse nous dit, à la date du 2 mai, sur ce ton courroucé qui convient si bien aux habitants de l'Olympe.

Elle nie carrément avoir posé un dilemme qui concluait au renvoi de M. Wallace. Ecoutez-la, s'il vous plaît :

" Maintenant, résumons-nous.

" Il est prouvé que vous avez faussement interprété la conclusion de notre article du 16 mars, représentée par vous comme un dilemme.

" Or, cette fausse interprétation était involontaire ou elle était volontaire.

" Si elle était involontaire, elle prouve que vous ne comprenez pas bien ce que vous lisez ou que vous l'oubliez vite.

" Si elle était volontaire, elle démontre que vous falsifiez délibérément une proposition pour le plaisir de la combattre à votre aise.

" Voilà un dilemme qui vous offre le choix de l'une ou l'autre de ses deux cornes.

" Un dilemme bien constitué a toujours deux cornes solides aussi pointues l'une que l'autre ! "

Nous pourrions, tout simplement, renvoyer nos lecteurs à l'article de la *Minerve* du 16 mars, qu'on trouvera dans la *Vérité* du 23, de la première à la dernière ligne ; mais pour leur épargner des recherches, nous allons leur remettre sous les yeux la partie de cet écrit qui renferme explicitement le dilemme que la déesse nie, avec son effronterie accoutumée, avoir posé à M. Bowell. Le voici :

" Ou M. Wallace a dévoilé, sans y être autorisé, la politique du gouvernement dont il est membre, sur la question des écoles du Manitoba, et alors il s'est rendu coupable d'un acte qui entraîne forcément son expulsion ;

" Ou M. Wallace a devancé les vues du cabinet sur cette question et non seulement n'en a pas exprimé l'opinion, mais a proclamé le dissentiment profond qui le sépare de ses collègues, — et alors sa culpabilité est tout aussi grave et doit être punie de la même peine.

" M. Wallace n'avait pas le droit de prendre part à des délibérations dont l'objet ne pouvait être que d'entraver l'action du ministère dont il fait partie. Et s'il s'en mêlait, la loyauté et la décence la plus élémentaire devaient l'obliger, ou à défendre ses collègues, ou à remettre d'avance sa résignation entre les mains du premier ministre. "

Si ce n'est pas là un dilemme en bonne et due forme, même un double dilemme,

nous invitons la *Minerve* à nous dire ce que c'est.

A nos lecteurs de juger si c'est nous qui ne comprenons pas ce que nous lisons ou qui l'oublions vite ; si c'est nous qui falsifions délibérément les écrits de nos confrères ; ou bien si c'est la *Minerve* qui s'excite au point de nier l'existence du soleil en plein midi.

Oui, irascible fille de Jupiter, vous avez posé à M. Bowell un dilemme qui concluait forcément au renvoi de M. Wallace. Nous vous mettons au défi de remettre les lignes que nous venons de citer sous les yeux de vos lecteurs et de dire qu'elles ne constituent pas un dilemme.

Après avoir écrit que la loyauté et la décence la plus élémentaire devaient obliger M. Wallace, ou à défendre ses collègues devant la grande loge, ou à remettre d'avance sa résignation entre les mains du premier ministre ; après avoir posé, le 16 mars, ce deuxième dilemme aux " deux cornes solides aussi pointues l'une que l'autre ", la *Minerve*, dans son numéro du 2 mai, a la suprême audace d'écrire ce qui suit :

" N'étant pas membre du Conseil Privé, M. Wallace a pu émettre, en dehors, des opinions malsonnantes en désaccord avec celle des membres du cabinet ; mais sur une mesure ministérielle dans la Chambre des Communes, l'accord devra se rétablir. "

Le 16 mars, le contrôleur des douanes n'avait que l'alternative de résigner ou de défendre ses collègues devant la grande loge ; le 2 mai, il lui était loisible d'émettre des opinions en désaccord avec celles des membres du cabinet, à la condition de voter avec eux à la chambre !

Et c'est cette même *Minerve* qui vient nous dire, avec un air insolent et vainqueur : C'est vous qui ne comprenez pas ce que vous lisez ; ou bien qui l'oubliez vite ; ou bien encore, qui falsifiez délibérément les écrits de vos confrères ! Jadis, la *Minerve* avait, certes, bien des défauts, mais au moins elle passait pour un journal sérieux. Depuis la mort de M. Tassé, la vieille, tout en gardant ses anciens défauts, est devenue royalement comique. C'est une chute ; car selon la pensée de Milton, on n'est jamais si bas qu'on ne puisse tomber encore.

INDULT

Monsieur Emard, évêque de Valleyfield, a obtenu pour le collège Bourget, un indult en faveur du sanctuaire de N. D. de Lourdes, de Rigaud.

Cet indult permet à tout prêtre qui célébrera dans ce sanctuaire, de dire la messe votive de l'Apparition, même les jours de rite double, excepté les jours de première et de seconde classe, les dimanches et fêtes d'obligation, ainsi que les fêtes, les vigiles et les octaves privilégiées.

Par ce même indult, le Saint-Père accorde une indulgence plénière à tout fidèle qui, s'étant confessé et ayant communiqué, visitera ce sanctuaire et y priera pour la Propagation de la Foi et aux intentions du Souverain Pontife. Cette indulgence est applicable par voie de suffrage aux Ames du Purgatoire et peut être gagnée quatre fois dans l'année à des fêtes déterminées par l'Ordinaire une fois pour toujours. Ces fêtes ont été fixées ainsi par Mgr Emard : N. D. Auxiliatrice (24 mai), Assomption de la T. S. Vierge (15 août), S. Nom de Marie (Dimanche dans l'Octave de la Nativité, septembre), T. S. Rosaire (1er dimanche d'octobre.)

Littérature

La librairie Retaux annonce la mise en vente, dans le cours de juin prochain, du troisième volume de l'*Histoire de la littérature française au XVIIe siècle* par le R. P. Longhaye.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la valeur exceptionnelle de cet ouvrage.

Le P. Longhaye est une autorité en matière de critique littéraire, — de saine critique littéraire, et le travail auquel il mettra bientôt la dernière main comptera parmi les ouvrages les plus remarquables que l'on ait consacrés à la littérature française du XVIIe siècle.

On dira peut-être que ce sujet est bien rabattu et que ce religieux est mal venu à répéter tout ce que le monde sait.

Détrompez-vous. Le P. Longhaye n'a pas suivi les sentiers battus et, s'il existe tant d'ouvrages sur le XVIIe siècle littéraire, le sien est bien nouveau : il vient combler une lacune, au vrai sens du mot.

« Bien des œuvres, dit le P. Longhaye, se sont déjà produites sur le thème et quelques-uns jouissent d'un crédit universel, mérité par les recherches, le talent, l'esprit, le style. Malheureusement, beaucoup d'entre elles sont, en fait, subtilement imprégnées de rationalisme, de naturalisme, de scepticisme religieux, moral, ou simplement littéraire. Or, n'y eût-il que ce dernier point, il suffirait à les rendre périlleuses. On a peine à comprendre que le scepticisme en fait d'art ne mène pas logiquement à tous les autres, ou qu'une méprise grave en matière de goût puisse aller sans une erreur quant à la saine nature de l'âme et au sens vrai de la vie. »

Ces mots disent assez la raison d'être et l'esprit du travail du P. Longhaye.

Ce n'est pas un manuel classique, fait pour donner aux commençants la première idée, la première teinture de l'histoire littéraire. L'auteur s'adresse tout au moins à des écoliers d'élite, mais surtout aux amateurs de lettres et à ceux qui les enseignent ; il suppose la connaissance élémentaire des faits.

L'œuvre entière comprendra ce vaste ensemble qui forme l'histoire littéraire du XVIIe siècle et qui va depuis l'Ode à Marie de Médicis, par où se fit connaître Malherbe (1600) jusqu'à la lettre de Fénelon à l'Académie (1714).

Dans la pensée de l'auteur, il faudra trois volumes pour épuiser ce sujet. Dans un quatrième tome prendront place quelques écrivains hors cadre qui honorèrent les lettres sans être littérateurs de profession : Mme de Sévigné, Saint-Simon, Mme de Maintenon et d'autres. Après quoi, il ne restera qu'à jeter un coup d'œil sur l'état des différents genres à la fin du siècle et à indiquer, pour conclure, les caractères de la littérature d'alors et les services que nous devons en attendre.

Beaux-Arts

Musique :

Le *Te Deum* de Berlioz. — Pour terminer le Cycle-Berlioz qui a été célébré cet hiver aux Concerts-Colonne, à Paris, on vient de faire entendre une œuvre à laquelle Berlioz tenait d'autant plus qu'il avait moins d'occasions de la faire exécuter. Le *Te Deum*, en effet, par les difficultés qu'il présente et la masse des exécutants qu'il exige, en raison peut-être aussi des circonstances assez rares où il pourrait se jouer officiellement, est l'œuvre de Berlioz qui a eu le moins de retentissement à l'étranger comme en France. Après les deux exécutions de Saint-Eustache en 1855 et celles de Saint-Pétersbourg, ce *Te Deum* ne se joua jamais à Paris. Il fut exécuté deux fois à Bordeaux, en 1883, et, l'année suivante, il était chanté pour la première fois en Allemagne, à Weimar, par l'Association générale des musiciens allemands, fondée par Liszt pour la diffusion des œuvres de l'école moderne. Quant à la *Marche des drapeaux* qui termine le *Te Deum* et s'en peut détacher, elle ne s'est jouée à Paris qu'une seule fois, je crois bien, dans le grand concert en plein air que M. Colonne avait été chargé d'organiser, le soir du 14 juillet 1880, dans les jardins du Luxembourg, et où il exécuta aussi la *Marseillaise*, orchestrée par Berlioz.

Le *Te Deum* n'est pas une œuvre de circonstance. Berlioz avait commencé de l'écrire et il voulait le placer, originairement, dans une composition moitié épique, moitié dramatique, destinée à célébrer la gloire du Premier Consul. Cet épisode était alors intitulé : *Retour de la campagne d'Italie* ; au moment de l'entrée du général Bonaparte sous les voûtes de la cathédrale, les chants sacrés retentissaient, les drapeaux s'agitaient, les tambours battaient, les canons tonnaient. Ainsi s'explique la physionomie toute guerrière de l'œuvre, peu en rapport avec les luttes pacifiques de l'Industrie qui allaient se livrer à Paris, au moment où Berlioz eut le bonheur de trouver quelqu'un pour s'intéresser à son *Te Deum*. Certes, épris comme il l'était de la légende napoléonienne, il avait salué avec enthousiasme le rétablissement de l'Empire ; mais il avait bientôt découvert dans le souverain de son choix un véritable barbare en musique. Il n'avait pu glisser son *Te Deum* dans aucune cérémonie officielle et désespérait de l'entendre exécuter, lorsque l'abbé Garneau, curé de Saint-Eustache, eut l'idée de le faire chanter dans son église la veille de l'inauguration de l'Exposition universelle, fixée au 1er mai. Grâce à cette heureuse initiative, Berlioz allait donc voir surgir cette œuvre aimée, écrite depuis six ans, qui comportait, dès lors, deux grands chœurs, un orchestre énorme, un orgue, et à laquelle il ajouta pour la circonstance un troisième chœur pour lequel il aurait rêvé d'avoir au moins six cents enfants. L'entreprise était audacieuse et les frais devaient s'élever pour le moins à sept mille francs, car on n'avait pas recruté moins de neuf cents musiciens. « C'est colos-

sal, écrit-il à son fils le 27 avril. Le diable m'emporte, il y a un finale qui est plus grand que le *Tabu mirum* de mon *Requiem*. » Mais l'ouverture de l'Exposition universelle au Palais de l'Industrie fut retardée de quinze jours et, par une rencontre imprévue ce *Te Deum*, en arrivant à cette date du 30 avril 1855, semblait bien plutôt célébrer le salut de l'Empereur, qui venait d'échapper au pistolet de Pionari : le chant de triomphe à la gloire de l'oncle devenait un chant d'actions de grâces en l'honneur du neveu.

Le *Te Deum* s'ouvre pompeusement par cinq grands accords résonnant alternativement à l'orchestre et à l'orgue ; puis éclatent les voix des choristes femmes : *Te Deum laudamus* sur un motif plein d'élan triomphal, qui se développe en un grand chœur fugué, avec adjonction des voix d'enfants au milieu de l'ensemble, et ce premier morceau conclut sur de larges appels de toutes les voix à l'unisson montant vers le créateur : *Te omnis terra veneratur*. Une belle mélodie, chanté par les jeux de flûte de l'orgue, amène l'hymne des séraphins : *Tibi omnes angeli*, que les sopranos exposent d'abord sur de longues tenues, puis sur de doux arpèges des flûtes à l'orchestre. Toutes les voix d'en haut s'unissent à ce cantique, en même temps que les forces instrumentales grandissent et se multiplient pour soutenir ce concert céleste : puis, subitement, les voix se taisent, et la première ritournelle de l'orgue, reparaisant à l'orchestre, passe par différents timbres avant de s'éteindre sur une longue et lointaine tenue de l'orgue.

Absolument, c'est un chef-d'œuvre que ce morceau ; c'est la page la plus saisissante et véritablement géniale de la partition. La prière : *Dignare Domine*, qui vient ensuite, repose sur une phrase suppliante indiquée d'abord par l'orgue, et que les sopranos reprennent en la complétant, tandis que les autres parties, intervenant tour à tour sur une pédale des voix graves, donnent à cette page compliquée une expression touchante. Le *Tu, Christe, rex gloriæ*, d'une allure noble et solennelle, brille moins par la spontanéité de l'inspiration que par l'habileté des combinaisons ; mais la phrase intermédiaire : *Ad liberandum*, est une douceur infinie. En somme, ces deux morceaux sont les moins saillants de l'ouvrage et ceux sur lesquels les amis les plus dévoués de Berlioz se permirent de faire quelques restrictions.

Mais combien ils sont rachetés par la belle prière de ténor-solo sur le verset : *Te ergo quæsumus*, inspiration touchante et délicate entre toutes, que les violons chantent d'abord à l'aigu, avant le ténor, et qui aboutit à un double chœur sans accompagnement : *Fiat super nos misericordia*, d'un sentiment intime et mystérieux. Quant au morceau final : *Judex crederis esse venturus*, c'est une composition grandiose établie sur deux motifs bien distincts : le chant du *Salvum fac populum*, d'une douceur angélique, et le motif initial exposé par les bases avec une ampleur superbe ; c'est sur ce thème que repose le vaste édifice de ce finale, où le chant principal, attaqué sur le si

bémol, vient, en montant par demi-tons, faire explosion sur le *ré bémol*. En conservant ce dessin obstiné, Berlioz a su, par la richesse de ses développements, produire une émouvante gradation de rythme, de chaleur et d'éclat qui atteint à son apogée dans un formidable unisson des trois chœurs, de l'orgue et de tout l'orchestre. Ici, le *Te Deum* devrait régulièrement finir, mais l'auteur, ayant toujours devant les yeux l'entrée triomphale de Bonaparte à Milan, y a ajouté une marche instrumentale pour la présentation des drapeaux ; il l'a construite avec un des motifs qui servent d'assises au premier morceau, si bien qu'elle semble faire partie intégrante de cette belle composition, la résumer en quelque sorte, et cette page militaire, à l'allure victorieuse, amène encore un magnifique effet de sonorité lorsque les trombones, les ophicléides, les tubas reprennent le choral qui servait d'exorde à l'œuvre entière et la couronne avec éclat.

Il en va de ce *Te Deum* comme du *Requiem*. C'est une composition d'église à la façon de Berlioz, où l'idée religieuse est totalement surbordonnée à l'idée théâtrale, où l'auteur, du moment qu'il y voit son avantage, modifie à sa façon le texte du *Te Deum*, de même qu'il avait introduit un verset du *Credo* dans la prose des Morts. Il ne cherchait, dans ces tableaux suprahumains, qu'un prétexte à réaliser, si faire se pouvait, de nouveaux effets de masses, un accroissement sans fin d'intensité sonore, et jamais son ambition ne se tenait pour satisfaite à cet égard ; il rêvait toujours plus grandiose et plus bruyant. Mais il se heurtait à une double impossibilité : faire manœuvrer sans accroc de telles armées d'exécutants et surtout trouver un local assez vaste, église ou salle de concert, où ses compositions géantes pussent être entendues sans confusion pour l'oreille. Et c'est ce qui arriva pour le *Te Deum*, dont l'exécution, pour être faite avec de telles masses, aurait demandé des études beaucoup plus longues. Toutefois, les auditeurs de 1855 furent vivement frappés par quelques phrases ou morceau de contour très net, comme le chant du début : *Te Deum laudamus*, le *Tibi omnes*, la prière : *Te ergo quæsumus*, dite avec onction par un ténor, le *Judex crederis* et la *Marche des drapeaux*, où le timbre strident du petit saxhorn soprano, surprit et fit dresser toutes les oreilles...

Il a plu à M. Colonne de ne pas exécuter la *Marche des drapeaux*, d'abord parce que Berlioz dans une lettre, qualifie le *Judex crederis* de finale, ensuite et surtout parce qu'il lui a paru que la péroraison du *Judex crederis* empoignerait d'avantage le public. Alors, qu'il exécute un jour la *Marche des drapeaux* isolément ; qu'il tâche même d'obtenir copie, à Saint-Pétersbourg, d'un huitième morceau que Berlioz a ajouté dans sa partition manuscrite, en tête du numéro 3, « un *Prélude*, dit-il, qu'on devra exécuter seulement quand le *Te Deum* sera chanté pour une victoire ou toute autre cérémonie se reliant aux idées militaires ». Ce fragment est inconnu en France.

Le manuscrit du *Te Deum*, avec cette addition, appartient à la bibliothèque de Saint-Petersbourg. En 1862, M. Stassof, étant venu à Paris, dépeignit à Berlioz l'enthousiasme de ses compatriotes pour cette œuvre que M. Balakireff avait répandue, et qui lui paraissait être le *summum* de l'art musical, le résultat d'une science profonde jointe à un puissant génie; il manifesta son vif désir de rapporter là-bas un autographe de celui qu'avec beaucoup de musiciens russes il considérait comme le premier compositeur de l'époque, et Berlioz, touché de telles marques d'admiration, — on l'aurait été à moins, convenez-en, — lui fit tenir peu après la partition autographe du *Te Deum*, en y joignant ce billet : "Quand j'écrivis tout cela j'avais la foi et l'espérance; aujourd'hui, il ne me reste pas d'autre vertu que la résignation. Je n'en éprouve pas moins cependant une vive gratitude pour la sympathie que me témoignent les vrais amis de l'art tels que vous."

ADOLPHE JULIEN.

DANS LE MONDE AGRICOLE

Petits conseils

Premiers grains à semer. — Aussitôt que la chaleur est définitivement établie et qu'elle a asséché la surface du sol le cultivateur doit se hâter de commencer ses semences, par les grains qui résistent le mieux au froid : le seigle et le blé, par exemple. De fait, une tempête de neige sur les blés et les seigles de printemps, est une source précieuse d'engrais azotés, et promet une bonne récolte.

Bien enterrer le grain. — Pour s'assurer une bonne récolte, il faudra enterrer convenablement toutes les semences, afin de les mettre à l'abri de la lumière, ce qui leur permettra de germer sans perdre leur vertu et surtout leur force.

La lumière tue le germe. — Une plante peut très bien germer sans être enterrée. Mais le grain qui germe à la lumière est condamné à mourir aussitôt que ses racines seront exposées au soleil. Toute semence qui n'est pas convenablement enterrée est donc une semence perdue.

Quantité d'air dans les terres meublées. — Il est constaté qu'une terre bien ameublie et bien égouttée contient entre chaque parcelle, ou molécule, un quart environ de son volume d'air. Une fois réchauffé, l'air dans la terre préserve la semence d'un refroidissement subit de l'atmosphère, et protège ainsi contre les gelées tardives et les froids subits, qui souvent font de si grands dommages dans les terres mal égouttées, ou peu ameublées.

La nécessité d'approfondir le sol arable. — On doit insister sur l'avantage d'approfondir le sol le plus possible, à la condition de bien l'égoutter. La plante y trouvera en plus grande abondance l'air, l'humidité et la nourriture dont elle a besoin pour donner les meilleures récoltes.

Evolution des semences. — La semence étant placée dans des conditions qui conviennent à la germination, elle renflera par l'humidité du sol, elle s'échauffera par la décomposition de

ses parties, elle s'allongera, dans la formation de ses *radicelles* ou racines naissantes, puis enfin elle se transformera complètement en donnant naissance à ses feuilles.

Faut-il semer dru ? — Faut-il semer clair ? — Voilà une question bien controversée. J'ai vu, de mes yeux, des champs de blé d'automne qui ont produit 64 minots par acre, avec un demi-minot seulement de semence; mais ces terres avaient été admirablement préparées et engraisées de longue main, et le blé y était sarclé avec le plus grand soin. J'ai également rencontré plusieurs cultivateurs qui sèment trois minots d'avoine par arpent, et qui s'en trouvent bien parce qu'alors chaque grain pousse une tige vigoureuse sans taller, et la récolte est moins sujette à souffrir. En général, dans notre province il vaut mieux semer dru et ne pas compter sur le tallage des grains; à cause des grandes chaleurs si hâtives et si communes ici.

Règles invariables. — Ce qui importe surtout, c'est d'employer toujours une semence bien nourrie et d'une espèce qui convient bien à la terre; de semer dans une terre bien préparée et le plus tôt possible au printemps; de semer le plus uniformément possible et d'enterrer le grain à la même profondeur, ni trop avant ni trop à la surface.

Danger à éviter. — Si le grain tombe entre les sillons de charrue, au fond du labour, il sera trop enterré; une partie sera perdue tout à fait, le reste poussera avec misère et fort irrégulièrement.

A quelle profondeur enterrer les semences. — Les grains qui seront enterrés de 2 à 3 pouces, selon leur grosseur, la nature du sol et la saison d'ensemencement, levront dans les meilleures conditions. Les petites graines fourragères ne doivent pas être enterrées trop avant; une couverture d'un demi pouce de terre leur suffira, surtout si le sol est bien foulé pardessus ces semences au moyen du rouleau ou du brise-mottes.

Semis mal conditionnés. — Si le grain est semé trop clair, les mauvaises herbes envahiront le champ. Si au contraire, on sème trop dru, le grain se nuira, et la récolte sera diminuée; sans compter la perte en semence inutile. L'ensemencement demande donc les plus grandes précautions.

Avantage des planches uniformes. — C'est dans l'ensemencement que l'on voit l'importance de faire des planches de largeur uniforme. C'est avec elle seulement que l'on peut faire le plus d'ouvrage avec le moins de semences perdues.

Hersage avant de semer. — On recommande généralement de donner un coup de herse avant de semer. On bouche ainsi les ouvertures par lesquelles le grain pourrait tomber dans le fond des sillons. De plus, la semence est ainsi répandue plus uniformément sur le sol.

Importance du scarificateur pour couvrir les semences. — On comprend combien il importe de couvrir la semence au moyen du scarificateur, afin de diminuer les mauvaises herbes et de mieux enterrer le grain semé. Les cultivateurs ne sauraient donner

trop d'attention à cette question. Au moyen du scarificateur et de la herse réunis, les semilles se feront bien mieux et en moins de temps.

Semoirs mécaniques. — Le meilleur ensemencement à la main ne vaudra jamais le travail fait par un bon semoir mécanique. Cet instrument trace le sillon à la profondeur voulue, y dépose la semence régulièrement et dans une proportion déterminée, et il la recouvre à la perfection.

Semoirs à grains et à graines. — Les meilleures semoirs mécaniques sont généralement munis d'un appareil pour semer, en même temps que le grain, les graines fourragères, dans la proportion et à la profondeur désirables.

Economie de semences. — Il est bien reconnu qu'au moyen du semoir mécanique, on économise un tiers de la semence, à cause de la régularité avec laquelle elle est déposée sur le champ. Cet avantage seul recommanderait cet instrument à tous les cultivateurs.

Perfectionnement du travail. — Outre l'économie de semence, au moyen du semoir mécanique il y a économie de temps dans l'ensemencement, le grain se trouvant ainsi semé et recouvert à la profondeur voulue, par une seule et même opération. Il faut de plus tenir compte de la perfection du travail et de l'augmentation de récolte qui s'en suivra nécessairement.

Achats en commun. — Le cultivateur peut maintenant choisir entre plusieurs bons semoirs mécaniques. En règle générale, plusieurs cultivateurs, qui sauraient s'entendre entre eux, auraient bénéfice en achetant cet instrument en commun, vu que le semoir sème facilement douze à quinze arpents de terre par jour. Il en est de même de plusieurs autres instruments coûteux, qui pourraient faire l'ouvrage de plusieurs cultivateurs réunis.

Herser quand même. — Ceux qui se servent de semoirs mécaniques ne doivent pas oublier qu'il ne suffit pas de couvrir le grain. Si la terre n'est pas convenablement ameublie au moyen de hersages répétés, la récolte sera diminuée dans une proportion extraordinaire. Il faut donc herser à la perfection avant ou après le passage du semoir.

Graines fourragères à semer de bonne heure. — Les terrains dans lesquels on veut semer les graines fourragères, mil, trèfle, etc., doivent être semés de préférence sur labours d'automne, et aussitôt que la terre est prête à être ensemencée au printemps. Ces petites graines profitent ainsi de l'humidité du sol et pourront prendre racine fortement avant les grandes sécheresses de l'été, ce qui est indispensable à leur bonne venue. — *Le Courrier du Canada.*

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Actualités Bibliographiques.

Questions religieuses :

S. Thomæ Aquinatis Summa Theologica, — de Rubeis, Billuart et aliorum notis selectis ornata. Editio sexta. 6 vol. in-8. 20 fr.

Novam hanc editionem, quam ut obsecundarem votis S. Pontificis Leonis XIII aggressus sum, inter alias hucusque editas longe præstantem, præcipue commendat :

1. Quamplurimæ adnotationes De Rubeis, Billuart et aliorum, locos explicatione indigentes lucide interpretantes ;

2. Breves conclusiones, totam doctrinam articuli cui adjiciuntur summam complectentes, Augustini Hunnæi, sacræ Theologiæ doctoris et in Lovaniensis Academia professoris ;

3. Septem locupletissimi indices, quorum unus est auctoritatum S. Scripturæ, alter quæstionum, tertius rerum omnium præcipuarum, quartus dogmatum ad hodiernas hæreses confutandas, quintus locorum seu doctrinarum ad explicandas Epistolas et Evangelia Dominicarum et festorum totius anni, sextus auctorum quibus usus est D. Thomas, septimus locorum ad usum catechistarum. Accedit lexicon Scholasticorum verborum Josephi Zamæ Mellinii, quo explicantur Verba maxime inusitata et locutiones præcipuæ D. Thomæ et aliorum Scholasticorum ;

4. Hanc enim editionem viri periti adornarunt, a mendis expurgarunt, illam cum optimis aliis editionibus impigre et diligentissime conferentes ;

5. Perspicuitas characterum ac nitentis formæ, charta optimæ qualitatis ;

6. Parvum pretium, quod tantum est 20 libellarum pro sex voluminibus quorum unumquodque paginis 800 circiter constat.

Futurum itaque spero ut ex his titulis hæc politissima editio omnibus probetur et quam latissime propagetur. — *Note de l'éditeur.*

Manuel complet du Tiers-Ordre, de S. François d'Assise, par le P. Libert, de Malines. 1 vol. in-32 de 300 pages. Prix : 75 centimes.

La piété n'est pas moins nécessaire aux fidèles qu'aux prêtres. Il faut donc favoriser le plus possible les ouvrages qui peuvent aider même les personnes du monde à pratiquer la piété. Le *Manuel complet* des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre de la pénitence de Saint François d'Assise est le guide le plus sûr, parce qu'il est le plus autorisé, pour conduire les âmes dans la pratique de la vie chrétienne : en nous fixant sur l'origine et la nature de ce Tiers-Ordre, sur les indulgences et les privilèges dont il jouit, il nous amène insensiblement à désirer d'en connaître les règles, qu'il nous explique et qu'il finit par nous faire aimer. Il continue en nous rappelant les diverses cérémonies du Tiers-Ordre, et, sous forme d'appendice, il nous instruit sur tout ce qui concerne le cordon de Saint-François, la couronne franciscaine et les autres pratiques de dévotion.

LA PREMIERE CROISADE

Pendant le mois de mai, la ville de Clermont célèbre le huitième centenaire de la première croisade, qui fut décidée et prêchée dans son enceinte, en novembre 1095, par un Pape français, Urbain II.

On sait comment, à son appel, des centaines de mille hommes se levèrent en armes, et comment la délivrance de Jérusalem, le but immédiat de l'expédition, eut pour résultat de frapper au cœur la puissance musulmane, et de sauver ainsi l'Europe d'une invasion plus redoutable que celles des Barbares au IV^e siècle.

C'est de là que datent, fondés par l'héroïque bravoure de nos ancêtres, le prestige et l'influence dont, après huit siècles, le nom de la France jouit encore en Orient.

Pour fixer et perpétuer le souvenir de cette grande œuvre, la construction d'un monument commémoratif a été décidée. Le projet dressé par deux artistes de talent, de Clermont : MM. Jean Teillard, architecte, Gourguillon, sculpteur, comprend une fontaine monumentale surmontée d'une pyramide quadrangulaire. Au sommet, s'élève la statue d'Urban II. Un ange, aux ailes éployées, le domine et l'inspire. Deux groupes de bronze en haut relief : la Prédication de la Croisade par le légat du Pape Adhémar de Monteil, et l'entrée à Clermont de Pierre l'Ermite, l'apôtre populaire de l'entreprise, décorent les deux faces principales. Sur les faces latérales sont placés deux personnages isolés : Godefroy de Bouillon, le chef militaire de la croisade, et Guillaume VI, comte d'Autvergne.

Le devis des dépenses s'élève à la somme d'environ cent mille francs.

Grâce à la largeur d'idées d'une municipalité intelligente, le monument pourra s'élever sur l'emplacement le plus approprié à son caractère : au centre et au sommet de la ville en face du portail sud de son antique cathédrale.

L'affaire du Q. M. C.

Nous trouvons dans le *Courrier de Charlevoix*, numéro du 2 mai, la réponse du gouvernement provincial à la requête des citoyens de Charlevoix demandant que l'on ne donne pas suite à la loi qui autorise le transfert à d'autres entreprises du subside de \$300,000 voté en faveur de la section du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix s'étendant de Saint-Joachim à la Malbaie. Voici cette réponse :

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.
Québec, 16 avril 1895.

Messieurs,
"L'honorable Commissaire des Travaux Publics m'a donné instruction d'accuser réception de votre requête du mois dernier, reçue à ce département le 27. Le gouvernement a regretté que la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, se trouvant sans doute impuissante à poursuivre ses travaux au delà de Saint-Joachim, ait été obligée de demander une aide additionnelle considérable que la Province ne pouvait lui donner. Plutôt que de voir les subsides provinciaux votés pour cette entreprise devenir caducs au mois de juin prochain, le gouvernement a cru qu'il était de l'intérêt de la province de les employer comme il a été décidé de le faire.

"La législation qui a été adoptée à ce sujet n'a rien enlevé au comté de Charlevoix, puisque, sans cette législation, les subventions votées pour le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix n'en devenaient pas moins nulles et périmées à bref délai.

"L'honorable Commissaire des Travaux Publics désire vous faire remarquer que l'affirmation de la requête allant à dire que si le chemin de fer ne se prolonge pas à travers le comté de Char-

levoix, "la responsabilité devra retomber sur le gouvernement de Québec, qui aura délibérément et volontairement empêché cette grande amélioration," prouve que celui qui a rédigé cette requête n'a pas lu assez attentivement les pièces officielles concernant cette affaire.

"J'ai l'honneur d'être,

"Messieurs,

"Votre obéissant serviteur,

"ERNEST GAGNON,

"Secrétaire."

Voici comment le *Courrier de Charlevoix* répond à cette pièce officielle :

"Les faits restent toujours là ; et dans Charlevoix, de quelque manière qu'on lise et relise les pièces officielles de cette curieuse affaire, on n'en reste pas moins convaincu que si M. Beemer renonce si facilement aux \$300,000, et, comme conséquence, à construire le chemin, c'est parce qu'il trouve un grand avantage, et qu'il a été intéressé à agir ainsi. Et voici comment nous trouvons qu'il a été intéressé : un entrepreneur qui est autorisé à dépenser jusqu'à cent mille piastres pour un ouvrage quelconque, sera bien gauche s'il ne trouve pas moyen de réaliser un bon bénéfice avec un tel contrat, un bénéfice assez considérable pour qu'on puisse dire qu'il est intéressé et influencé par ce contrat. Or qui a intéressé M. Beemer de la sorte ? La réponse à cette question n'est pas compliquée, nous laissons à nos lecteurs le soin de la faire.

"La politique du gouvernement sur cette question a été bien définie, toute spontanée, radicale. Le subside devait être périmé en juin, dit-on. Si on l'avait laissé mourir de sa mort naturelle, la province ne perdait rien ; au contraire, elle sauvait cette dépense. Alors, quant à revoter cette somme, pourquoi la faire passer en d'autres mains, au lieu de la revoter en faveur de ceux auxquels elle était destinée, et qui sont de la famille tout comme ceux qui ont déjà reçu si abondamment ?

"Puisque le gouvernement a pris la peine de faire passer une loi spéciale pour cette fin, puisqu'il prescrit lui-même toutes les conditions nécessaires pour valider l'opération : assemblée, renonciation formelle de la Cie, acte authentique de l'abandon du subside, au moins qu'il ne se refuse pas à apporter aujourd'hui la responsabilité de la chose."

Nous trouvons cette réponse excellente et péremptoire. Avec le *Courrier de Charlevoix* nous espérons encore que le gouvernement ne mettra pas sa politique à exécution.

Un discours de Mgr Ireland

Nous lisons dans la *Patrie*, de Montréal, à la date du 2 mai :

"Ainsi qu'il avait été annoncé, Mgr Ireland a discoursé, dimanche, à Boston, sur la "citoyenneté américaine."

"On connaît partout de réputation l'éminent prélat dont les idées libérales s'harmonisent si bien avec les institutions américaines.

"Son discours d'hier soir est un nouveau chef-d'œuvre à ajouter à son actif.

"Nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* cette magistrale étude sur un sujet palpitant d'intérêt. Mais, nous ne pouvons résister à la tentation d'en reproduire quelques fragments, qui donneront aux lecteurs une idée de son merveilleux ensemble."

Voici un des fragments du discours de l'archevêque de Saint-Paul que cite le journal libéral :

"J'ai appelé l'Amérique la nation providentielle. Comme je crois que Dieu règne sur les hommes et les nations, je crois aussi que la République des Etats-Unis a une mission divine à remplir. Cette mission consiste à préparer le monde — par l'exemple et l'influence

morale — au règne de la liberté humaine et des droits de l'homme !"

Et nous qui croyions naïvement que c'était Notre-Seigneur Jésus-Christ qui avait préparé le monde au règne de la liberté humaine et des droits de l'homme, en ce que cette liberté et ces droits ont de légitime, ... et qui la croyons encore, malgré l'éloquence de Mgr Ireland et l'enthousiasme de la *Patrie* !

Un mot à M. Fréchette

M. Fréchette continue, dans la *Patrie* de samedi, à s'occuper des livres du R. P. Lacasse.

Voici une de ses phrases ronflantes :

"Quand des journalistes sont de force à entasser dix fautes de français en cinq lignes ; quand des professeurs de collèges classiques trouveront le moyen d'en introduire huit dans la première phrase d'une lettre ; que dis-je, quand des circulaires pastorales, rédigées et mûries par cinq ou six chanoines, rivalisent d'attentats contre la grammaire, il n'est que temps de donner l'alarme."

Depuis des années M. Fréchette étudie la grammaire et fouille dans les dictionnaires. Il réussit à éviter certaines grosses fautes que commettent trop de nos écrivains. Notre copieur national aurait tort, toutefois, de s'imaginer qu'il ne pêche jamais contre la langue. Par exemple, à la suite de la tirade que nous venons de reproduire, il commet une incorrection tout à fait impardonnable chez un homme qui se prétend lettré. Voici :

"Donc, hache en bois tout de suite ! Je commence par la première Mine — celle que l'aimable auteur m'a adressée en souvenir, six mois après la pièce de vers qui, suivant lui, m'a rangé au dernier degré des hommes flétris de ma nation."

On dit après l'évangile, après l'épître.

On pourrait dire encore : "Après la pièce (de théâtre) Sarah Bernhardt présenta un billet de faveur à M. Fréchette pour une deuxième représentation."

Ou encore : "Que fit M. Fréchette après la dernière séance du Cercle Blanchemain ?"

Mais "six mois après la pièce de vers" est de l'iroquois, ou peut-être du sious ; ce n'est certainement pas français. Il faut, de toute nécessité : "six mois après la publication de la pièce de vers." Saisissez-vous la différence, monsieur Fréchette ?

Dans une autre colonne, M. Fréchette place cette autre énormité :

"Ce que cela peut signifier, je le laisse à plus savant que moi."

Pas français, monsieur Fréchette ! Ou plutôt, la phrase est strictement grammaticale, mais elle n'a pas de sens ; ce qui est encore plus grave qu'une simple faute de français. La pensée, assez ordinaire, que vous vouliez rendre, c'est que vous laissez à plus savant que vous le soin de dire, de chercher, de deviner ce que cela peut signifier. Laisser à quelqu'un ce que cela peut signifier, nous le répétons, ne veut rien dire.

Vous avez quelques notions de syntaxe, monsieur Fréchette, mais sous le rapport de la logique vous êtes d'une pauvreté désolante. A cause de cette misère intellectuelle, vous écrivez toujours des sottises sans vous en apercevoir. Ce n'est pas votre faute si vous n'avez pas un esprit logique ; mais quand on est affligé comme vous l'êtes on ne se mêle pas de critiquer les autres.

Dans notre prochain numéro nous reproduirons un chapitre du *Lauréat*, de M. Chapmat, où la pauvreté littéraire de M. Fréchette laissée à ses propres ressources est mise en relief d'une façon aussi cruelle que piquante.

Notes politiques

M. Thomas McGreevy a été présenté aux Communes par les deux whips du parti conservateur, M. Taylor et Fréchette.

C'est en quelque sorte passer l'éponge sur les irrégularités commises par M. McGreevy, irrégularités qui ont valu à leur auteur l'expulsion de la chambre et la prison.

En lui donnant comme parrains pour la cérémonie de la présentation à l'orateur ses deux chefs de file, le parti conservateur reconnaît quasi officiellement que M. McGreevy n'était pas le vrai coupable ; que tout ce qu'il a fait de criminel, dans la vie publique, c'était pour son parti, au profit de son parti ; que les sommes immenses obtenues frauduleusement par lui du trésor public, c'était en vue d'alimenter la caisse du parti et non sa caisse particulière. C'est ce que nous avons toujours prétendu. Nous avons toujours dit que M. McGreevy était un instrument entre les mains des chefs de son parti, infiniment plus coupables que lui.

*.

Le *Mail and Empire*, le principal organe conservateur d'Ontario, s'exprime ainsi :

"Qui a dit à M. Sifton que le gouvernement (fédéral) se propose de saisir la chambre d'un projet de législation remédiate ? Ne sait-il pas que le parlement peut se prononcer sur la question, si le Manitoba ne la règle pas, sans l'intervention des membres du gouvernement, comme tels."

Ce qui veut dire que si la législature de Manitoba ne rend pas justice à la minorité de Manitoba, le gouvernement ne saisira pas officiellement le parlement d'un projet de loi réparateur, ne posera pas la "question de cabinet", la question de confiance ou de non confiance dans le ministère. Un député quelconque présentera le bill, et les ministres s'en laveront les mains. Voilà la pensée du *Mail and Empire*.

Nous invitons les journaux conservateurs canadiens-français à nous dire s'ils approuvent cette manière de régler la question ?

*.

Echantillon de la façon scandaleuse dont les journaux de parti exploitent tout au profit de leur parti. Nous lisons dans le *Temps*, d'Ottawa, journal libéral :

"Le confrère voisin fait de grands efforts pour détourner les coups que Mgr Langevin a donnés au gouvernement de M. Bowell du haut de la chaire de la Basilique de Montréal."

Nous avons à peine besoin de dire que Mgr Langevin n'a pas donné des coups au gouvernement de M. Bowell. Sa Grandeur a parlé avec autant de prudence que de fermeté. Elle s'est élevée contre la thèse du compromis, que cette thèse soit soutenue à droite ou à gauche.

*.

Parlant du retour de M. Sifton à Manitoba, après son écrasement à Haldimand, le *Nor'Wester*, de Winnipeg, dit que le procureur-général "as a first class failure is a considerable success." — Comme fiasco de première classe, il est assez réussi.

La *Gazette de Joliette* vient d'entrer dans la 30^e année de son existence. Nos meilleurs souhaits de prospérité.

PARLEMENT FEDERAL

A la séance du vendredi 3 mai, M. Foster, ministre des finances, a fait son exposé financier.

Dans son précédent exposé, M. Foster avait prévu que les recettes de l'exercice de 1893-94 seraient de 36½ à 36¾ millions. En réalité, elles n'ont été que de \$36,374,693, et accusent, sur les recettes de 1892-93, une diminution de \$1,795,915. Les dépenses de l'exercice 1893-94 ont été de \$37,585,025, ce qui constitue une augmentation sur les dépenses de 1892-93, de \$770,972.

Selon les prévisions du ministre des finances, les recettes pendant l'exercice en cours, 1894-95, seront de \$33,800,000 et les dépenses de \$38,300,000, ce qui fait un découvert de \$4,500,000.

Quant à l'exercice de 1895-96, M. Foster estime qu'il nous donnera un revenu de \$35,000,000, et exigera une dépense de \$36,700,000, laissant un découvert de \$1,700,000.

M. Develin demande : 1o Le gouvernement a-t-il promis d'aider à un plan de colonisation inauguré par le Rév. Père Paradis ou par une compagnie représentée par lui, à l'effet de transporter des immigrants du Michigan à Verner ou autres localités, dans le district de Nipissing, Ontario ? S'il a promis une telle aide, dans quelle mesure ? 2o Quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement pour s'assurer que les immigrants ainsi aidés ont été placés dans des endroits convenables.

L'honorable M. Dalay répond : 1o Le département de l'Intérieur a mis à la disposition de M. J. D. Rolland, président de la Société de Colonisation de Montréal, \$1,000 pour aider au projet de colonisation du R. P. Paradis, à condition que cette somme ne soit pas employée à payer le passage des immigrants, la Cie du Pacifique se chargeant de leur transport. 2o La direction du mouvement est assumée par les promoteurs du projet et le gouvernement d'Ontario.

L'autre jour on a discuté assez longuement la question de savoir si les députés et les sénateurs devraient ou ne devraient pas recevoir des compagnies de chemin de fer des billets de faveur. M. Muloch avait soumis un projet de loi pour obliger les législateurs à faire une déclaration, avant de pouvoir recevoir leurs frais de voyage, attestant qu'ils ne voyageaient pas en vertu d'un billet de faveur ou à prix réduit. La grande objection au système actuel, c'est que beaucoup de députés, tout en voyageant gratuitement, retirent du trésor public leurs frais de voyage. On a reconnu que c'est là un abus qu'il faut faire cesser, mais on ne paraît pas goûter le bill de M. Muloch. M. Ouimet, ministre des travaux publics, a proposé l'adoption du système français : supprimer les frais de déplacement et faire en sorte que les législateurs voyagent de droit gratuitement sur tous les chemins de fer. Cela pourrait se faire en vertu d'une entente avec les compagnies. Ce système aurait au moins l'avantage de faire disparaître tout favoritisme ; les uns n'auraient pas une concession qui serait refusée aux autres.

A travers la presse canadienne

Un anglicisme par semaine. Il n'est donc pas possible de convaincre l'Electeur que le mot *apologie*, dans le sens d'excuses, est du pur anglais ?

Nous avons déjà signalé le ton tout à fait indépendant et dégagé de l'esprit de parti qui caractérise les écrits du Progrès de l'Est, organe libéral, sur la question des écoles. C'est avec plaisir que nous citons le passage suivant que nous trouvons dans ce journal à la date du 2 mai, au cours d'un écrit sur le discours de M. Bowell :

" Il n'y a pas de doute que ces paroles mesurées d'un homme prudent, sachant qu'il marche sur des rasoirs aiguisés, peuvent prêter à diverses interprétations et qu'elles indiquent jusqu'à un certain point un désir de se ménager des sorties en temps et lieu, mais nous ne voyons pas où est l'intérêt des catholiques de les interpréter contre eux. Certainement que dans pareille matière, étant donné les hommes qui gouvernent actuellement, il n'est pas prudent pour les catholiques d'avoir une foi trop vive dans les promesses qui sont faites et il est bon de leur rappeler qu'un défaut de vigilance pourrait être désastreux, cependant il ne faut pas non plus tomber dans la faute contraire et montrer une défiance exagérée envers ceux qui, par calcul ou autrement, se montrent bien disposés.

" Rendons à César ce qui appartient à César. Le premier ministre a déclaré que si le temps venait de rendre justice aux catholiques de Manitoba, il le ferait, donnons lui crédit pour la meilleure interprétation que ses paroles puissent porter et croyons le sincère jusqu'à preuve du contraire. Mais, en même temps, si cette époque doit venir, faisons en sorte qu'elle vienne durant la présente session ; arrangeons-nous pour que le premier ministre soit en mesure de remplir sa promesse avant d'aller aux élections.

" Libéraux comme conservateurs, nous sommes d'opinion que la question des écoles soit réglée dans le sens de la requête des évêques, n'est-ce pas, et il doit nous être indifférent qu'elle soit réglée par un parti ou par l'autre, du moment que nous aurons la certitude qu'elle le sera dans un avenir rapproché. Eh bien ! alors il n'y a pas d'avantage à suspecter inutilement les motifs des uns et des autres, en tant que tout le monde montre le désir d'y contribuer. Au contraire, nous devons encourager, applaudir et provoquer des déclarations comme celle de sir McKenzie Bowell ; plus nous en aurons, plus la question se rapprochera de sa solution."

Dans le même article, le Progrès proteste contre les paroles de certains hommes politiques qui disent que si la minorité de Manitoba ne reçoit pas justice, on peut s'attendre à voir la minorité de Québec traitée de la même façon. Notre confrère ajoute :

" Que l'on fasse ce que l'on voudra aux catholiques de Manitoba, les protestants de la province de Québec n'ont pas à craindre de représailles tant que les catholiques y seront en majorité. C'est une insulte gratuite à nous faire que de croire que nous répondrions à une injustice par une autre injustice. Dieu merci, nous avons l'âme mieux pée que cela et nos principes ne nous permettent pas d'en agir ainsi. S'il n'y a que cela qui les arrête, les protestants d'Ontario comme ceux de la province de Québec peuvent donner la main à leurs coreligionnaires de Manitoba et y aller sans appréhensions dans la voie où ces derniers se sont engagés. Encore une fois nous protestons hautement contre l'admission d'une semblable hypothèse."

En effet, la religion chrétienne défend de mettre en pratique la loi ancienne : œil pour œil, dent pour dent. Nous devons, au contraire, rendre le bien pour le mal. Voilà, certainement, comment il faut agir dans la vie privée. Cette loi s'impose-t-elle avec une égale rigueur aux peuples ? N'est-il jamais permis à la société de sévir, d'avoir recours à la force ? La minorité protestante de Québec est,

en quelque sorte, un otage qui doit répondre de la fidèle observation du pacte fédéral. Si les majorités protestantes de Manitoba et du Nord-Ouest persistaient à violer ce pacte, au détriment des minorités catholiques, ne serait-il pas permis à la législature de Québec, nous ne disons pas de persécuter la minorité protestante de notre province, mais de la traiter avec moins de générosité ? Nous posons la question, simplement, sans vouloir y répondre. C'est un grave problème qu'on ne doit résoudre, ce nous semble, ni dans un sens ni dans l'autre, sans mûre réflexion. Dire que les protestants de Québec n'ont absolument rien à redouter, que l'on fasse ce que l'on voudra aux catholiques de Manitoba, nous paraît quelque peu téméraire. Nous ne voudrions pas, pour notre part, soutenir une pareille thèse.

Nous lisons ce qui suit dans une lettre d'Ottawa adressée à l'Evénement, vraisemblablement par M. Joncas, directeur de ce journal et député de Gaspé :

" La question des écoles prime toujours toutes les autres et jette un peu dans l'ombre la politique fiscale du gouvernement qui, d'ordinaire, occupait le premier plan.

" M. Greenway prévoyant peut-être le refus du lieutenant-gouverneur de Manitoba de lui accorder une dissolution avant le 9 mai, adopterait une nouvelle tactique.

" Désirant continuer à jouer le jeu des libéraux et à embarrasser le gouvernement avec cette affaire des écoles, il proposerait le 9 mai un nouvel ajournement jusqu'au mois de septembre ou octobre.

" Cette action, si elle se confirme, serait-elle considérée par sir McKenzie Bowell et par ses collègues comme un refus de la part du gouvernement de Manitoba de se soumettre à la décision du Conseil Privé d'Angleterre ?

" Je l'ignore.

" Mais, ce que je constate, c'est que l'on désire que cette question soit vidée et sortie du domaine politique avant les élections générales.

" Ou le gouvernement interviendra pendant cette session, ou nous aurons une autre session avant un appel au peuple et on ne permettra pas à M. Greenway de jouer au plus fin.

" De nouvelles complications peuvent aussi surgir, mais à tout événement les autorités fédérales sont décidées à pousser Manitoba jusque dans ses derniers retranchements et à exiger que son gouvernement se soumette aux lois et respecte la constitution."

Nos lecteurs le savent, nous avons observé la plus grande réserve au sujet des démêlés que l'Electeur a présentement avec la justice par suite d'un article libelleux à l'adresse de l'honorable M. Angers. Nous nous sommes contenté de signaler les faits, sans commentaires désobligeants, estimant qu'un journaliste aux prises avec les tribunaux en a assez sur les bras. Voici comment l'Electeur nous récompense de notre réserve. Au cours d'un article, dans son numéro du 30 avril, voulant justifier sa critique du jugement de M. le juge Andrews, critique pour laquelle il aura à répondre devant les tribunaux, il écrit la phrase suivante qui est un nouveau mensonge à notre adresse :

" Quand la Vérité a publié les articles les plus outrageants contre l'hon. juge Jetté, est-ce qu'on est allé demandé aux tribunaux d'intervenir ? Non. Et pourtant la personnalité de M. le juge Jetté vaut bien celle de M. Andrews."

Or la Vérité n'a pas publié un seul article outrageant contre l'honorable juge Jetté. Elle s'est contentée de montrer que son jugement dans l'affaire de Sauvalle contre Tardivel était un jugement erroné. Notre article était si peu outrageant que, dans le temps, l'Electeur n'en a pas dit un mot. Il était si peu outrageant que le directeur de la Vérité, à l'occasion de ce jugement, a été l'objet d'une démonstration dont personne à Québec n'a perdu le souvenir. Si la Vérité avait publié contre le juge Jetté des " articles les plus outrageants ", on n'aurait certes pas vu les personnages les plus considérables de

notre ville témoigner à son directeur leurs plus vives sympathies.

A quoi servent ces vilains accrocs à la vérité que l'Electeur commet sans cesse ?

— Parlant de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, le Pionnier, de Sherbrooke, affirme que si le chiffre des départs excédait peut-être quelque peu ceux de l'an dernier, l'exode n'a pas ce caractère d'intensité qu'on veut lui donner pour le plaisir de critiquer nos gouvernements.

LA CIVILTA CATTOLICA

(246, Via Ripetta, ROMA.)

Sommaire du 20 avril 1895 :

- I.—Due morali a fronte. Scienza e Chiesa.
- II.—Il programma cattolico e le critiche de' liberali.
- III.—La scuola laica, chi la vuole e perchè.
- IV.—Niccolò III (Orsini) 1277-1280.
- XI.—Se Niccolò III impiegasse il denaro delle decime ad usi profani.
- V.—Ricordo materno. Racconto.
- VI.—Rivista della stampa.
 - 1. Prof. Sac. Federico Lapini.—La liturgia studiata nelle sue relazioni colle scienze sacre. Istituzioni liturgiche.
 - 2. Luigi Bodio.—Sulle condizioni e sulle istituzioni di Patronato degli emigranti.
 - 3. Abbé Sicard.—L'ancien clergé de France. II. Vol. Les Evêques pendant la Révolution.
- VII.—Cronaca contemporanea.
 - 1. Cose romane.
 - 2. Cose italiane.
 - 3. Cose straniere.—La guerra della Cina col Giappone. Germania, Inghilterra (Nostre Corrispondenze).
 - 4. Cose varie.

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires

Sommaire de la livraison du 15 avril 1895.

- I.—Centenaire des Jeux floraux : Le gai savoir.—Clémence Isaure, par le P. ET. CORNUT.
- II.—L'Eglise Anglicane a-t-elle réellement le sacerdoce ? (fin), par le P. F. TODRNEBIZE.
- III.—Les Trois villes de M. Zola.—I. Lourdes (fin), par le P. Hte MARTIN.
- IV.—Les Derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France (deuxième article), par le P. P. FORTIN.
- V.—Un Patron chrétien et apôtre, M. Alfred Dutilleul (d'Armentières), (fin), par le P. V. DELAPORTE.
- VI.—Propos de Chine, par le P. L. GAILLARD.
- VII.—Mélanges et critiques.
 - Electroculture, par le P. J. DE JOANNIS.
- VIII.—Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F.
- IX.—Table du Tome LXIV.

Monsieur l'abbé Michael Dowling, ancien missionnaire, décédé hier à l'Hôpital-Général de Québec, était membre de la Congrégation du Petit-Séminaire de Québec et de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec
1 mai 1895.

B. Ph. GARNEAU, ptre,
Secrétaire.

Des arts au service de la religion et particulièrement de la musique

Tous les arts sont au service de la religion, pour contribuer à la gloire de Dieu, à la condition toutefois, qu'ils se dépouillent de toute allure profane et qu'ils gardent toujours un cachet religieux. Nous trouvons dans l'Écriture Sainte des passages qui nous montrent ce que Dieu exige sous ce rapport.

L'Église de la terre est une image de l'Église du ciel ; les arts doivent nous la rappeler et non nous la faire oublier en flattant les sens. Nous lisons au livre de l'Exode, Chap. xxxv ver. 30.

“ Le Seigneur a appelé par son choix particulier Béséleel, fils d'Uri; il l'a rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de science et d'une parfaite connaissance pour inventer et pour exécuter tout ce qui peut se faire en or, en argent et en airain. ”

Tout ce que l'art a de plus excellent, de plus admirable il le lui met dans l'esprit ; il lui joint Ooliab qu'il remplit également de sagesse. Pourquoi Dieu orne-t-il ainsi le génie de ces deux hommes ? c'est afin qu'ils soient capables d'exécuter les ouvrages du tabernacle d'après un modèle montré à Moïse sur la montagne.

Mais les Hébreux n'étaient-ils pas déjà très habiles dans tous les arts des Égyptiens ? Ne savaient-ils pas travailler l'or, l'argent, tous les métaux ? Oui, ils possédaient toute la science et la sagesse du peuple au milieu duquel ils avaient vécu pendant si longtemps, mais pour exécuter les plans de la maison de Dieu la connaissance de ces arts profanes ne suffisait pas ; il fallait à l'esprit de l'homme une sorte de révélation des modèles qui sont dans les parvis célestes. Le cachet des arts égyptiens ne convenait pas pour le culte du vrai Dieu. C'est pourquoi Dieu lui-même donne une sagesse extraordinaire et, pour ainsi dire, surhumaine à ceux qu'il charge de construire son tabernacle qui, plus tard, sera le modèle du temple de Salomon. Dieu ne veut pas que l'imagination capricieuse de l'homme trace le plan du monument qu'il veut élever pour rendre ses oracles.

Plus tard, pour avoir une musique et des chants dignes de célébrer la magnificence de son nom, le Seigneur choisit un saint prophète ; David reçoit le génie de la poésie et Dieu le rend habile à rendre sur la harpe les chants qu'il a écrits sous l'inspiration de l'Esprit Saint.

Ces merveilles que Dieu a opérées dans l'ancienne loi pour entourer son culte extérieur d'une pompe digne de sa majesté nous montrent assez que les arts, pour être au service de la religion, ont besoin d'un autre passe-port que le caprice du génie de l'homme, si brillant qu'il soit.

Il suffit de songer à la grandeur et à la sainteté de Dieu pour s'apercevoir qu'il faut une différence bien marquée entre le profane et le sacré ; que par conséquent toutes les productions de l'art ne sauraient être admises à la légère et indistincte-

ment comme accessoires du culte divin.

On ne bâtit pas un temple sur le plan d'une salle de théâtre. Toutes les peintures d'une galerie de tableaux ne conviendraient pas dans le sanctuaire. Les cérémonies de la liturgie sacrée ont d'autres règles que le cérémonial des cours et des salons du beau monde ; les ornements sacerdotaux ont une autre forme que les habits des profanes ; le sermon à l'église n'est pas simplement un discours académique ; le prédicateur qui ne viserait qu'aux fleurs de la rhétorique remplirait mal son rôle dans la chaire de vérité. Enfin, rien de ce qui sent le profane n'est à sa place dans le culte catholique, ni en architecture, ni en peinture, ni en littérature. Est-ce que seule la musique ferait exception ?

Suffit-il donc qu'une composition musicale soit signée d'un nom célèbre et qu'elle ait le texte des paroles liturgiques pour qu'elle soit chantée durant l'office divin ; suffit-il qu'elle soit à grand effet, remplie de jolis passages, ou qu'elle affecte çà et là une certaine sentimentalité religieuse, à laquelle se laissent prendre les naïfs, pour être digne de servir d'accessoire au cérémonial, quand le style, la coupe des phrases, les différents mouvements, tout pourrait s'adapter à des paroles profanes, à des situations dramatiques ? Pourrait-on sans une inconvenance impardonnable faire entendre durant le saint sacrifice les accents passionnés de l'opéra ? Non, évidemment, et pourtant cela se pratique très souvent dans nos églises. Telles messes, par exemple, dont l'exécution à grand orchestre est annoncée avec force réclame, trahissent, malgré la présence du texte liturgique, la prédilection de leurs auteurs pour le théâtre ; c'est le même style, le même caractère, les mêmes tendances, moins l'action dramatique. Quant au respect dû aux paroles sacrées, le compositeur n'en a nul souci, puisqu'il en change souvent le sens en les transposant et les répétant à sa guise pour le besoin de la période musicale.

Si cette musique, soit disant religieuse, ne diffère pas de celle du théâtre, il ne faut pas trop s'en étonner. Pourrait-il en être autrement ?

Les compositeurs de la plupart de nos messes et de nos motets ne sont pas des David choisis de Dieu et remplis de son esprit pour composer des chants sacrés. Qui sont-ils trop souvent ? des hommes nourris de la musique d'opéra ; des artistes si vous le voulez, mais des artistes qui n'ont pas le sentiment religieux ; qui traitent le lieu saint comme ils traitent le théâtre. Aussi leurs compositions ne sont que des produits hybrides d'un génie moitié chrétien, moitié païen. Peut-on s'attendre qu'un auteur habitué à parler le langage des passions, à chanter les amours sensuels, sera subitement transformé en Séraphin chantant les louanges du Dieu trois fois Saint. Leurs Motets ne sont que des opéras latinisés. C'est bien chez eux que se vérifie la parole de l'évangile : Personne ne peut servir deux maîtres : Chanter Dieu et Bélial.

Je citerai ici les paroles qu'adres-

sait M. Delacours à un congrès musical tenu à Bruxelles, il y a déjà quelques années :

“ La musique religieuse, quand elle est admise par l'Église, n'est reçue que comme une partie du culte. Or le culte n'est autre chose que l'expression de la prière sous toutes les formes, mais particulièrement sous forme de louanges et de supplications. D'où je conclus que la musique religieuse doit avoir le même caractère que le culte ; qu'elle doit être une prière, ou du moins qu'elle doit favoriser la prière et aider l'âme à implorer Dieu. Au lieu donc de viser à l'effet, au lieu de surexiter les sens et de se borner à plaire, elle doit faire sortir l'âme des sens pour l'élever à Dieu. Toute musique d'église qui ne revêt pas ce caractère général est un non sens et une inconvenance. Elle peut, tant qu'on voudra, renfermer de délicieuses inspirations et des prodiges de science harmonique ; elle peut être un chef-d'œuvre de facture ; si elle n'est pas une prière et une louange, dans le sens chrétien, je vous accorde que c'est de la belle musique, mais ce n'est pas de la musique religieuse, car elle n'atteint pas son but.

“ Cet art raffiné, tendre, dramatique ; ces chants expressifs, passionnés, plaintifs, tout cela a sa place au théâtre, mais n'est pas fait pour l'église.

“ Que peuvent bien dire à l'âme qui désire prier ces fugues d'un caractère échevelé, furieux, essoufflé ; ces fugues où chaque exécutant a l'air d'un écervelé qui crie dans une mêlée générale ? Cela aide-t-il bien à prier ? ”

“ Si pour prier, dit l'abbé Mehling, les fidèles doivent être insensibles ou se boucher les oreilles, mieux vaut ne pas faire tant de frais. Ceux qui prétendent que même dans ces conditions la musique favorise la piété se trompent eux-mêmes. ”

En lisant ce qui précède on sera peut-être tenté de me dire : mais vous n'aimez donc pas la musique à l'église ? Au contraire, je l'aime beaucoup, et c'est parce que je l'aime que je la voudrais toujours digne du saint lieu. Quand je veux de la musique profane je vais l'entendre dans un concert, mais je n'aime pas à l'entendre à l'église.

Où trouver, me direz-vous, un remède pour réagir contre les abus ?

Nous demandons la permission d'en suggérer un. L'unique moyen pratique pour rendre le chant sacré vraiment liturgique, serait la nomination dans chaque diocèse d'une commission composée d'ecclésiastiques nommés par l'évêque ; à cette commission serait soumis le répertoire musical de chaque église et telle composition portant : permis d'exécuter, serait seule admise par les maîtres de chapelle et les organistes.

Ce moyen serait plus efficace pour faire observer les décrets que de simples exhortations, qui, dans l'état actuel des idées modernes, resteront toujours lettre morte.

UN AMI DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

LE VENDREDI SAINT A PARIS

ORGIE SACRILEGE

(De la *Vérité*, de Paris)

Nous lisons dans la *Libre Parole* et nous ne pouvons sans horreur reproduire ce qui suit. Mais il faut savoir jusqu'où va l'impunité tolérée par la police :

“ Des misérables ont fait, hier soir, à la Maison du Peuple, une cérémonie sacrilège.

“ Au milieu d'un repas, dont le menu était exclusivement gras, un spectacle ignoble a été offert aux assistants.

“ Sur une table en forme de triangle était placée une croix informe surmonté d'un drapeau rouge, ayant à son pied un porc fraîchement égorgé et qui, dans l'esprit des énergumènes, parodiait l'Agneau Pascal.

“ Un de ses coquins, revêtus d'habits sacerdotaux, s'est alors approché de l'animal immonde et l'a aspergé d'eau et de vin pendant que ses sinistres acolytes chantaient le *Dies iræ* et autres chants sacrés.

“ Il paraît qu'il avait été convenu de procéder au crucifiement du porc ; mais, au dernier moment, les sales individus, organisateurs de cette manifestation répugnante, n'ont pas osé mettre leur projet à exécution, et se sont bornés à un simulacre d'enfouissement pratiqué aux cris de : Vive l'anarchie !

“ A la porte, se tenaient quelques agents, mais aucun d'eux n'est intervenu pour faire cesser cette écœurante saturnale.

“ Et, cependant, on avait annoncé, cette après-midi que le ministre de l'intérieur, prévenu, avait donné des ordres pour empêcher le scandale d'arriver à ces limites infâmes.

“ Dans cette assemblée, nous avons remarqué le vieux pornographe de Cempuis, le fangeux Robin. ”

Le *Journal des Débats* confirme dans leur ensemble ces horribles détails. Il signale MM. Clovis Hugues et Ernest Roche, députés, comme ayant assisté à cette “ ridicule fête ” et ayant prononcé des discours. Mais ce n'est pas de “ ridicules ” qu'il convient de qualifier ces sataniques manifestations.

Le *Journal des Débats* dit encore :

“ Au “ Rocher de Cancale ” se sont réunis les groupes libres-penseurs 1er, 2e et 4e arrondissements.

“ Le citoyen Véronne, “ membre du conseil central de la Fédération de la libre-pensée et du comité central des Etudes morales de Paris ”, a présidé, assisté du citoyen et de la citoyenne Pasquier, “ secrétaire générale et trésorière de la Fédération ”.

“ Une cinquantaine de convives assistaient au banquet. MM. Pipepère et Chassaing, conseillers municipaux, s'étaient fait excuser.

“ Avenue Parmentier, a eu lieu le banquet qu'organise annuellement la “ Ligue pour la propagation de la libre-pensée ”. Un “ concert libre-penseur ” a terminé la soirée.

“ Enfin, l'*Egalité* du 7e, l'*Union des libres penseurs* du 14e et *Ni Dieu ni Maître* du 15e ont banqueté salle Thomas, avenue de Labourdonnais. ”

Telles sont les infernales orgies auxquelles se donne la société sans Dieu. Mais, pour ceux qui y ont pris part, gare au châtement !